



APPLICATION PROTOCOLE 2022

Audience DRCPN du 25 janvier 2023



LE BLOC SYNDICAL MAJORITAIRE fait entendre la voix du CEA

LE BLOC SYNDICAL A OBTENU :

- Reclassement des 34 000 Brigadiers au grade de Brigadier-Chef au 1er juillet 2023
- Revalorisation des pieds de grille GPX : Réévaluation des 6 premiers échelons de Gpx, plus les échelons de stagiaire et élève (de l'indice 353 à l'indice 410)
- Nouvelle grille indiciaire GPX et rehaussement des indices sommitaux de B/Chefs et Majors
- Résorption des viviers UV et RAEP
- Taux d'encadrement des B/Chefs de 17 à 35%
- Taux d'encadrement Major de 8 à 17%
- Toutes les situations d'inversions de carrière ont été prises en compte et feront l'objet de discussions

LE BLOC SYNDICAL A EXIGÉ :

- Promotion des détenteurs des examens SUEP
- Prise en compte de la situation des B/Chefs historiques :
En cours de discussions
 - ↳ Options étudiées : Nomination au grade de major par la voie du choix et reconnaissance de l'UV 2. Le DRCPN nous confirme que ce sujet a bien été pris en compte et fera partie des discussions liées au Protocole.

Le Bloc syndical a obtenu la mise en place d'un calendrier de dialogue social pour une application du Protocole au 1er juillet 2023.

- Prime Voie Publique : Le bloc syndical sera reçu courant février. Les critères d'attribution devront être le plus large possible et l'enveloppe budgétaire conséquente.
- ITN / Banalisation du MEEEX / Création du 4ème de RULP / Mesures sociales / Primes métiers :
Réunions à venir

**À L'AUBE DES FUTURES ÉCHÉANCES (COUPE DU MONDE DE RUGBY, J.O.), LE BLOC SYNDICAL
DEMANDE LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE SPÉCIFIQUE POUR LES
DÉPLACEMENTS HORS RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE**